

Le «CCPA», California Consumer Privacy Act est-il le RGPD américain ?

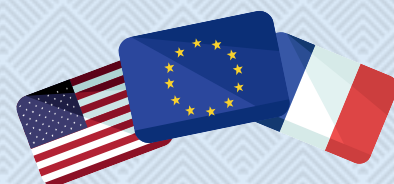
Différences avec le RGPD ?



- > Les personnes visées ne sont pas les mêmes
- > Le champ d'application du CCPA est plus restreint
- > Le CCPA ne protège pas spécifiquement les données sensibles



- > Le droit des personnes sont proches mais la philosophie différente
- > Le CCPA prévoit moins d'obligation
- > Le régime des sanctions est différent



Peut-il s'appliquer aux entreprises françaises et européennes?

OUI

Il s'applique aux entreprises :

- qui font des affaires dans l'Etat de Californie
- qui collectent des informations personnelles sur les résidents californiens
- et qui remplissent l'une de ces exigences de seuil :

1. Présenter un revenu brut annuel de + de 25 millions de dollars
2. Acheter, vendre, recevoir ou partager annuellement à des fins commerciales des informations personnelles d'au moins 50 000 consommateurs californiens
3. Tirer au moins 50% de ses recettes annuelles de la vente d'informations personnelles de consommateurs californien

